

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE MONT-LAURIER

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Mont-Laurier, tenue le 21 juin 2021 à 18 h 00, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 300, boulevard Albiny-Paquette à Mont-Laurier.

Sont présents: Daniel Bourdon, Isabelle Nadon, Yves Desjardins, et par vidéo-conférence, Élane Brière formant quorum sous la présidence du maire Daniel Bourdon.

Sont aussi présents: le directeur général, François Leduc, et l'assistante-greffière, Véronik Chevrier.

21-06-423

**OUVERTURE ET CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE**

Monsieur le conseiller Yves Desjardins propose, appuyé par madame la conseillère Isabelle Nadon d'ouvrir la présente séance et d'en constater la régularité.

ADOPTÉE.

21-06-424

**APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Madame la conseillère Élane Brière propose, appuyé par madame la conseillère Isabelle Nadon, d'approuver l'ordre du jour tel que rédigé par l'assistante-greffière.

ADOPTÉE.

**PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur le maire déclare la première période de questions ouverte.

21-06-425

**ADJUDICATION DE LA SOUMISSION VML-G-20-25 POUR LE REMPLACEMENT ET LA MISE AUX NORMES DES RÉSERVOIRS D'ESSENCE ET DE DIESEL AU GARAGE MUNICIPAL**

CONSIDÉRANT que des soumissions publiques ont été demandées pour le remplacement et la mise aux normes des réservoirs d'essence et de diesel au garage municipal, qu'elles étaient reçues jusqu'au 29 avril 2021 et ouvertes publiquement le même jour, devis VML-G-20-25;

CONSIDÉRANT que les soumissions reçues, avant taxes, sont les suivantes :

S.M. Construction inc. :	114 000,00 \$
Nvira - Energie inc. :	121 400,00 \$
Service & Construction Mobile inc. :	142 281,51 \$
Construction Pétro Hitech :	116 278,00 \$;

CONSIDÉRANT que les soumissions ont été remises à monsieur François Gay, chargé de projets au Service des travaux publics et de l'ingénierie, pour étude et que sa recommandation est acceptée;

CONSIDÉRANT le prix de 2 350,00 \$ plus les taxes applicables, soumis par le plus bas soumissionnaire pour les travaux optionnels OP1 pour l'installation d'un conduit et filage Cat6 pour le système de gestion de existant GIR;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Isabelle Nadon propose, appuyé par monsieur le conseiller Yves Desjardins, d'adjuger à S.M. Construction inc. la soumission VML-G-20-25 pour le remplacement et la mise aux normes des réservoirs d'essence et de diesel au garage municipal, au prix de 114 000,00 \$ plus les taxes applicables, sa soumission étant la plus basse et conforme au devis.

D'octroyer également à l'adjudicataire les travaux optionnels OP1 au montant de 2 350,00 \$, pour un total de 116 350,00 \$, plus les taxes applicables;

L'adjudicataire devra respecter les exigences du devis.

Cette dépense est imputable au Règlement 362.

ADOPTÉE.

21-06-426

**MANDAT À LA FIRME KAP POUR LES SERVICES DE SURVEILLANCE DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU SECTEUR JEUX D'EAU DU PÔLE SPORTIF**

CONSIDÉRANT le mandat donné à la firme KAP pour les services professionnels d'architecture du paysage pour les étapes conception, plans et devis et appel d'offres du projet d'aménagement du secteur jeux d'eau du pôle sportif, résolution 20-10-656;

CONSIDÉRANT que la Ville désire octroyé à la même firme le mandat de surveillance des travaux, tel que décrit à l'étape 3 de l'offre de services déposée par ladite firme en date du 21 septembre 2020 au montant de 7 500,00 \$, plus les taxes applicables pour une banque de 40 heures.

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Isabelle Nadon propose, appuyé par madame la conseillère Éline Brière, d'octroyer à la firme KAP le mandat de surveillance des travaux d'aménagement du secteur jeux d'eau du pôle sportif au montant de 7 500,00 \$, plus les taxes applicables.

Dans l'éventualité où des heures de surveillance étaient requises au-delà de la banque de 40 heures prévues à l'offre de services, le cout unitaire de celles-ci serait de 100,00 \$ tel qu'indiqué à l'offre de services.

Cette dépense est imputable au Règlement 368.

ADOPTÉE.

## **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur le maire déclare la deuxième période de questions ouverte.

21-06-427

## **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Monsieur le conseiller Yves Desjardins propose, appuyé par madame la conseillère Isabelle Nadon que la séance soit levée.

ADOPTÉE.

---

Daniel Bourdon, maire

---

Véronik Chevrier, assistante-greffière

Je, Daniel Bourdon, maire de la Ville de Mont-Laurier, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

---

Daniel Bourdon, maire